

COMMISSION DES FINANCES

Séance du Jeudi 15 Juillet 1920

La séance est ouverte à 14 heures 30 minutes,
sous la Présidence de M. MILLIES-LACROIX.

PRESENTS: M.M. DOUMER, BOUDENOOT, BRARD, DAUSSET,
DUBOST, CLEMENTEL, CORNET, HENRY BERENGER, MARRAUD, MILAN,
MOREL, RAPHAEL-GEORGES LEVY, PIBOT, de SELVES, TOURON,
NOULENS, PEYRONNET.

SOMMAIRE

I - Budget de 1920 : -Régions libérées.- Colonies.- Au-
dition du Ministre de la guerre.- Réductions de la
Guerre.- Enseignement Technique.

I - BUDGET DE 1920.- MINISTERE DES FINANCES, SERVICES
RELEVANT du MINISTERE des REGIONS
LIBEREES.

M. RAPHAEL-GEORGES LEVY, RAPPORTEUR, donne lec-
ture de son rapport sur le budget de ce ministère.

L'adoption de ce budget donne lieu aux observa-
tions suivantes:

Chap. 38 (administration centrale)

M. DOUMER, RAPPORTEUR GENERAL.- Le crédit est excessif, étant donné
qu'il s'agit d'une administration provisoire.

M. TOURON, ajoute que certains contrôleurs ne possèdent pas de com-
pétence suffisante, et que des réductions devraient être
apportées de ce côté.

(Réduction de 418.000 frs)

Chap. 39 (service intérieur) - Réduction de 50.000 frs.

Chap. 40 (indemnités) - Réduction de principe de 53.000 frs
sur le nombre des heures supplémentaires.

Chap. 41 (indemnités) -réduction de 8.000 frs.

Chap. 42 (allocations) - Réduction de 250.000 frs.

Chap. 43 (frais d'administration) - Réduction de 2.150.000

Chap. 44 (frais de déplacement) - Réduction de 500.000frs

Chap. 45 (matériel) - R

M. BIENVENU-MARTIN, demande que l'on puise plus largement dans les stocks pour diminuer ce chapitre.

(Réduction de 265.000 frs.)

Chap. 46 (Immeuble du Boulevard Péreire)

M. LE PRESIDENT. - Je crois que les dépenses d'aménagement étaient comprises dans le crédit de 4.500.000 frs que nous avons voté. Nous avons hésité à donner notre approbation, mais le Gouvernement ayant insisté, j'avais été visiter l'immeuble. M. Lebrun, le Ministre, avait fait preuve de désintéressement en décidant qu'aucune dépense ne serait affectée à son logement et que les choses devaient être faites avec économie. Si l'on nous demande aujourd'hui 2 millions de plus, c'est que les promesses n'ont pas été tenues.

M. TOURON, estime que les services du Boulevard Péreire sont nécessaires. Ce que l'on peut critiquer, ce sont les méthodes employées à l'égard des sinistrés, qui sont beaucoup trop longues.

M. LE PRESIDENT. - Il avait été convenu que toute l'administration centrale serait concentrée là.

Chap. 48 (secours d'extrême urgence)

M. LE PRESIDENT. - Ce crédit me semble laissé à l'arbitraire.

M. LE RAPPORTEUR. - Il s'agit d'une transition entre le système allocataire et le système normal.

Chap. 50 - (paiements d'indemnités) de dommages de guerre)

M. LE PRESIDENT. - C'est, paraît-il, à la suite d'une sorte de tran-

saction entre le Gouvernement, la Commission des Finances de la Chambre et le groupe des Régions libérées que le crédit a été augmenté.

Or, ne connaissant pas cette transaction, nous ignorons le véritable emploi de cette somme de 12 milliards.

M. RIBOT, ajoute que l'on ignore quelle somme pourra être utilement dépensée avant la fin de l'année. Des travaux ont été engagés de divers côtés, mais la suite des avances n'arrive pas. D'autre part, il serait mauvais de diminuer ce chapitre. Dans tous les cas, des explications du Gouvernement semblent nécessaires.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - L'interruption des versements amène un désarroi complet dans ces malheureuses régions.

M. LE PRESIDENT. - Il n'y a pas obligation de dépenser, mais il ne faudrait faire des versements qu'en raison des possibilités de emploi.

Chap. 52 (dommages résultant d'explosions) - Réduction de 5 millions, car les accidents deviennent plus rares.

Chap. 54 (frais d'évaluation des dommages)

M. LE PRESIDENT. - J'appelle votre attention sur le double emploi de ce chapitre avec le chap. 57 (évaluation des dommages).

M. BOUDENOOT, répond que, dans le but de hâter les opérations des commissions cantonales, on a décidé que les sinistrés se présenteraient devant elles avec une évaluation administrative.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Quelle est l'utilité de ce service nouveau, puisque les coopératives et un commissaire du Gouvernement doivent déjà s'entendre avec les sinistrés ?

M. LE PRESIDENT. - Nous pourrions supprimer ce chapitre, en attendant les explications du Gouvernement. (Approbation).

Chap. 55 (commissions cantonales).

M. TOURON, demande si ces commissions dépendront de l'autorité préfectorale ou du ministre de la justice. On a révoqué plusieurs de leurs présidents sans les entendre, sur la plainte d'un sinistré. C'est inadmissible.

Chap. 56 (matériel des commissions cantonales) - Réduction de 500.000frs.

Chap. 62 (travaux pris en charge par l'Etat.) Réduction de 5 millions.

Chap. 63 (dépenses de travaux pris en charge par l'Etat)

M. LE PRESIDENT. - Je propose une réduction de 100 millions, pour marquer que ces travaux devraient être exécutés par les coopératives. (Adopté.)

Chap. 65 (service de la main-d'oeuvre)

M. LE RAPPORTEUR. - propose une réduction de 200.000 frs

M. TOURON, répond que cette réduction produirait mauvais effet dans les régions libérées.

La réduction n'est pas adoptée.

Chap. 66 (service des matériaux - Réduction de 1.200.000frs)

Chap. 68 (acquisition d'objets mobiliers).

M. TOURON, proteste contre les achats à l'Etat qui font tort au commerce local.

M. LE PRESIDENT. - En outre, ces achats à l'Etat coûtent aux contribuables. Ils coûteront encore, car certains stocks ne sont pas payés. Je propose une réduction indicative de cinquante millions. (Adopté.)

Chap. 73 (service des transports).

M. HENRY BERENGER, - dit qu'il y a quelques mois, des directeurs et des sous-directeurs de ministères se faisaient prêter des automobiles par les régions libérées, dans le but d'éviter

Chap. 8 (service télégraphique) - Réduction de 28.000frs

Chap. 12 (inspection des colonies) - Réduction de 36.600frs

Chap. 14 (traitements de disponibilité)

M. LE PRESIDENT. - On crée des gouvernements après avoir nommé des Gouverneurs. C'est ce que l'on vient de faire pour une région au-dessus du Niger. On mécontente ainsi le personnel de carrière.

M. LE RAPPORTEUR. - Et on pousse à la constitution de syndicats de fonctionnaires.

Chap. 16 (agence générale des colonies)

M. LE PRESIDENT. - Il est inadmissible que des services nouveaux soient créés en dehors de l'initiative du Gouvernement, car nous nous trouvons en présence d'une augmentation de la Chambre. Je propose une réduction de 82.000 frs (Adopté).

Chap. 17 (subventions à des sociétés) - Réduction de 3.000 frs.

Chap. 21 (missions scientifiques)

M. LE RAPPORTEUR, demande que l'on crée un service spécial des bois coloniaux.

M. LE PRESIDENT. - Le Gouvernement n'ayant pas voulu donner suite à la proposition qui s'est produite à la Chambre à ce sujet, nous ne devons pas prendre l'initiative d'une demande de crédit. C'est aux collectivités intéressées qu'il appartient d'agir.

M. HENRY BERENGER, fait observer que c'est le manque de moyens de transport qui empêche d'agir.

Chap. 70 (pensions aux militaires indo-chinois).

M. LE PRESIDENT. - Comme on vient de réduire la contribution de l'Indo-Chine aux dépenses militaires, le budget de cette

colonie peut bien prendre cette charge à son compte.

(Le chapitre est supprimé.)

Chap. I (hôpital, sanatorium de Marseille) - Renvoyé au budget ordinaire.

Chap. II (école de médecine de Dakar)- Supprimé.

Chap. III (subvention au budget de l'Afrique équatoriale)

M. LE PRESIDENT. - Je propose de supprimer ce chapitre et ceux qui suivent, jusqu'au XI, car ils devraient faire l'objet de projets de loi. Ce sont des questions qui doivent être étudiées à part. (Approbation.)

—:—:—:—:—:—:—:—:—:—:—

AUDITION DE M. LEFEVRE, MINISTRE DE LA GUERRE,
au sujet des réductions opérées sur certain nombre de
chapitres du budget de son ministère.

M. LE MINISTRE. - J'accepterai la plupart de vos réductions.

M. LE PRESIDENT. - Vous vous engagez à tenir compte sincèrement des économies que nous indiquons.

M. LE MINISTRE. - Oui.

Ainsi, j'accepte la réduction de 500.000 frs au chap. 1er (personnel militaire de l'administration centrale.) Nous avons 226 officiers de plus que pendant la guerre dans nos bureaux, mais je suis prêt à examiner une réforme de notre administration centrale. Je prends le même engagement pour le personnel civil des chap. 2 et 3.

M. LE PRESIDENT. - Nous appelons votre attention notamment sur le personnel féminin.

M. LE MINISTRE. - J'accepte les réductions des chapitres suivants.

Au chap. 13 (solde de l'armée), je pourrai, grâce aux permissions, obtenir quelques économies. J'accepterais une réduction de 2 millions.

Par contre, je demande le rétablissement du crédit au chap. 20 (justice militaire), car nous avons là un gros travail du fait de l'amnistie: 12.000 dossiers de grâces restent en retard.

Au chap. 33 (personnel civil du génie), nous ne pouvons accepter qu'une réduction de 100.000 frs, ainsi qu'une autre de 500.000 frs au chap. 35 (matériel des établissements du génie), parce que les réparations coûtent plus cher.

Au chap. 38 (matériel de l'aéronautique), je ne puis accepter que 1.400.000 frs.

Quant au chap. 42, il s'agit de la substitution de la main-d'oeuvre civile à la main-d'oeuvre militaire. C'est une expérience que la Chambre a voulue. Je suis obligé de m'incliner.

Chap. 46 (combustibles pour les automobiles.) Nous sommes arrivés à la limite du possible. Ainsi la revue s'est passée sans avions, uniquement pour économiser l'essence.

M. LE PRESIDENT. - Nous avons visé les abus qui se produisent avec les automobiles.

M. LE MINISTRE. - Il faudrait prouver les faits. Nous avons réduit le nombre des voitures. En février, les hôpitaux militaires de Paris manquaient d'essence. Quant à celle-ci, sa qualité, laisse à désirer. C'est un point que je me propose d'examiner.

Les voitures des membres du Conseil Supérieur de la guerre usent beaucoup d'essences, mais nous ne pouvons cependant pas les traiter comme des caporaux.

M. LE PRESIDENT. - Ce que nous désirons, ce sont des instructions formelles, en vue d'éviter les abus.

M. HENRY BERENGER, estime que les Membres du Conseil supérieur n'ont pas besoin d'automobiles.

M. LE MINISTRE.- Il ne faut pas aller trop loin. Du reste, je vous ferai parvenir la liste des automobiles utilisées.

Pour l'habillement (chap. 47), j'ai puisé dans les stocks américains, et je ne puis pas aller plus loin.

Au chap. 48 (harnachement), je ne puis accepter qu'une réduction de 500.000 frs, et, au chap. 51 (établissements du service de santé) que 871.000 frs. Nous sommes obligés de garder certains hommes dans ces derniers établissements, lorsque l'on ne sait pas encore où il faut les envoyer.

Pour le matériel du service de santé (chap. 53) nous ne pouvons accepter que 776.720 frs, car il faut tenir compte de l'augmentation des prix.

Quant aux dépenses secrètes (chap. 57), je dirai simplement que nous avons plus besoin que jamais d'être renseignés. J'ajouterai que ces dépenses viennent de nous procurer des indications très intéressantes, notamment sur un gros canon.

Nous demandons le rétablissement du crédit de la justice militaire (chap. 75).

Pour le personnel civil du génie (chap. 81), je ne puis accepter que le chiffre de 50.000 frs seulement, pour les fourrages (chap. 90); celui de 570.000 frs pour le personnel civil des hopitaux (chap. 97); celui de 146.300 frs pour le train des équipages (chap. 144).

Quant au chap. 148 (transports), nous ne pouvons pas accepter la réduction.

Au chap. 154 (génie), nous ne pouvons accepter que 800.000 frs.

Nous ne pouvons pas accepter la réduction du chap. 155 (aéronautique).

Nous ne pouvons accepter qu'une réduction de 1 million aux fourrages (chap. 160).

Nous ne pouvons pas accepter les réductions des chap. 164 (combustibles) et 167 (hôpitaux).

Au chap. A (personnel civil temporaire), nous ne pouvons accepter que 200.000 frs et 82.000 frs au chap. D (Matériel). 2 millions au chap. H (frais de déplacement), 1.975.000 frs au chap. O (artillerie).

Chap. P (fabrication de matériels divers).

Certaines fabrications en cours doivent être poursuivies. Pour le dérouillage des obus, j'ai pensé à employer du personnel des ateliers de construction, mais il travaille pour les chemins de fer.

J'ai l'intention d'entreprendre la fabrication de boulons, de fraiseuses et d'autres pièces encore, ce qui rendra service à l'industrie française.

M. LE PRESIDENT. - Vous commencez par cela, et vous finirez par des charrues. En ce qui me concerne, j'estime que ce n'est pas le rôle des établissements de l'artillerie de travailler pour l'industrie privée. C'est une voie dangereuse à tous les points de vue, financier, social, militaire et industriel. Vous créez ainsi une armée de prolétaires qui vous dicteront leurs volontés. Nous vous supplions de faire attention à cela. Mettez plutôt vos établissements en location.

Je sais que certains membres du Parlement ne partagent pas cette manière de voir; mais ils se placent alors à un point de vue politique qui n'est pas admissible ici. Ainsi à Toulouse, il m'a été donné de constater l'existence de choses regrettables. Continuer dans cette voie, ce serait arriver aux ateliers nationaux.

M. LE MINISTRE.-- La statistique des douanes prouve que l'industrie française ne se trouve pas en état de faire certaines choses.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Elle les fera.

M. LE MINISTRE.-- Alors, vous voulez que je paye des ouvriers pour ne rien faire? Vous ne voulez pas qu'ils s'entretiennent la main?

Il n'est pas possible de louer des ateliers de l'Etat à l'industrie privée, sauf une partie de l'arsenal de Roanne.

Dans ces conditions, pourquoi ne pas construire par exemple des moteurs d'avions de guerre qui peuvent en même temps servir aux automobiles ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Votre rôle est de travailler uniquement pour l'armée.

M. A. DUBOST, dit que l'on ne devrait conserver qu'un personnel réduit qui ne ferait que du travail pour l'Etat.

M. LE MINISTRE.-- J'ai pu constater que les examens de 75 faits par les établissements de l'artillerie durent davantage que ceux de l'industrie privée, celle-ci ne demande évidemment qu'à fabriquer davantage.

La paix ne sera peut-être pas éternelle. Tout au moins le ministre de la guerre doit le croire, et alors il lui faut entretenir un certain personnel et un certain matériel.

Je ne puis accepter qu'une réduction de 10 millions seulement.

Chap. 9 (poudres)

Nous avons à nous préoccuper de la fabrication de l'ammoniaque qui est indispensable à nos poudreries

et à l'agriculture. Un groupement industriel a proposé de se charger de cette fabrication à Lens; mais je me suis tourné vers Toulouse, du fait de sa position géographique et de la force électrique que l'on y trouve. Nous n'obtiendrons ainsi que le tiers de ce qui nous est nécessaire. Le reste nous sera fourni par Esquerne et la Lorraine.

M. LE PRESIDENT. - Vous n'avez pas commencé les établissements de Lorraine, car l'autorisation législative n'a pas été donnée.?

Quant à Esquerne, vous auriez pu vous adresser ailleurs, pour plusieurs motifs.

M. CHERON, RAPPORTEUR, fait remarquer que le crédit se décompose en deux parties: la remise en état d'Esquerne et l'achèvement du paiement de terrains acquis pendant la guerre.

M. BOUDENOOT, dit que l'on a besoin d'explosifs dans les bassins houillers. La poudrerie d'Esquerne est donc utile.

M. HENRY BERENGER, demande si l'on veut vendre ou louer Bassens.

M. LE MINISTRE. - Ceci pose une autre question: la conservation de notre stock de poudres qui est tel qu'il nous permettrait de faire face à plusieurs mois de guerre. Nous étudions cette conservation pour un temps aussi long que possible.

M. CLEMENTEL, appelle l'attention sur certains dépôts de poudres qui constituent un danger pour les populations.

M. HENRY BERENGER, demande, au sujet d'un plan de coordination des établissements de la guerre et de la marine, s'il y a un conseil supérieur de la défense nationale, et s'il est présidé ^{par} ~~pour~~ quelqu'un.

M. LE MINISTRE. - Oui. Il y a un programme que je compte exécuter.

M. LE PRESIDENT. - Ce programme ne pourrait-il pas être communiqué à la Commission ?

M. LE MINISTRE. - J'ai donné à M. le Rapporteur toutes les communications qu'il désirait. Je suis prêt à continuer.

M. LE RAPPORTEUR, déclare que la commission n'a pas voulu refuser le crédit pour la conservation des poudres, mais avec l'espoir que le programme lui serait apporté. Nous ne pouvons plus agir comme pendant la guerre, car alors nous fermions souvent les yeux sur certaines irrégularités.

M. LE PRESIDENT. - Il faudrait plusieurs chapitres pour l'ensemble de ces établissements: un pour les achats de bâtiments, un autre pour les transports, etc....

M. LE MINISTRE.- Cela pousserait vers la spécialisation budgétaire.

M. LE PRESIDENT.- C'est le seul moyen pour le Parlement d'exercer son contrôle, parce que les ministres sont entraînés souvent par leurs services.

M. LE MINISTRE.- Nous ne pouvons accepter qu'une réduction de 2.155.000 frs au chap. T (génie) de 7 millions au chap. V (service de santé), de 100.000 frs au chap. Z, (déco-rations), de 590.420 frs au chap. AB (indemnités) exceptionnelles).

Enfin j'accepte le transfert de l'Etat E.

(M. le Ministre se retire)

M. LE PRESIDENT. - Après les déclarations qui viennent de vous être faites, nous allons examiner si nous devons maintenir nos réductions sur les chapitres dont M. le Ministre nous a parlé. (Approbation).

Après échange d'observations, les décisions suivantes sont prises:

- Chap. 20(justice militaire) - Crédit rétabli.
- Chap. 33(personnel civil du génie)- Réduction de 100000frs
- Chap. 35(matériel du génie(- Réduction de 500.000 frs
- Chap. 38(matériel del'aéronautique) - Réduction de
4.840.000 frs.
- Chap. 42(main-d'oeuvre civile)- Supprimé.
- Chap. 46(automobiles) - Crédit rétabli.
- Chap. 47(habillement)- Réduction de 1.389.160 frs
- Chap. 48(harnachement)- Crédit rétabli.
- Chap. 51(service de santé, personnel)- Réduction de
871.000 frs.
- Chap. 53(id, matériel) - Réduction de 776.720 frs
- Chap. 57(dépenses secrètes)- Crédit rétabli.
- Chap. 75(justice militaire) - Crédit rétabli.
- Chap. 81 (génie) - Réduction de 50.000 frs
- Chap. 90 (fourrages)- Réduction de 500.000 frs
- Chap. 97 (hôpitaux) - Réduction de 570.000 frs
- Chap. 144 (train des équipages) - Augmentation de
122.700 frs.
- Chap. 148 (transports) - Crédit rétabli.
- Chap. -154 (génie) - Réduction de 800.000 frs
- Chap. 155 (aéronautique) - Crédit rétabli.
- Chap. 164 (combustibles) - Crédit rétabli.
- Chap. 167 (hôpitaux) - Crédit rétabli.
- Chap. A (personnel civil temporaire)- Réduction de 200.000
- Chap. D (matériel) - Réduction de 82.000 frs.
- Chap. H (frais de déplacement) - Réduction de 2millions.
- Chap. O (artillerie)- Réduction de 1.975.000 frs
- Chap. P (fabrication de matériels divers) - Réduction
de 10 millions.
- Chap. Q (poudres) - Crédit rétabli.
- Chap. R (génie) - Réduction de 2.155.000 frs.

Chap. V (service de santé) - Réduction de 7 millions.

Chap. Z (décorations) - Réduction de 100.000 frs.

Chap. AB (indemnités spéciales) - Réduction de 590.420frs.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.

M. CLEMENTEL, RAPPORTEUR, fait un exposé de ce budget dont l'adoption donne lieu aux observations suivantes:

Chap. 14 (écoles d'arts et métiers) - Réduction de 50.000 frs pour vacances d'emplois.

Chap. 17 (écoles professionnelles) - Réduction de 20.000 frs. Même motif.

Chap. 25 (écoles pratiques) - Réduction de 60.000 frs. Même motif.

La séance est levée à 20 heures 50 minutes.
Le Président de la Commission des Finances,

